

COMMUNE DE WIESVILLER

Département
de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025 à 19 h 30

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents :
12

PRESENTS : SCHALLHAMMER Dominique ; LETT Michel ;
SCHWARTZ Marlène ; LETT Mathieu ; SCHEIDHAUER Anne ;
PIRON Christelle ; LETT Elodie ; THALEZ Robin; SEILER Géraldine ;
EYERMANN Elodie ; SCHNEIDER Agathe

Date de convocation :
31.03.2025

Absents excusés : BEYER Didier représenté par Dominique
SCHALLHAMMER, PEIFER Emilie représentée par Elodie
EYERMANN,
POTIER Luc représenté par Géraldine SEILER

Nombre de procuration(s) : 3

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Elodie EYERMANN

ORDRE DU JOUR

- **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**
- **DEMANDE FONDS DE CONCOURS**
- **DIVERS**

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

I - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2025 de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté par le maire et dont les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

SECTIONS	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	647 139.47 €	452 920 €
DEPENSES	647 139.47 €	452 920 €

Le Maire énumère les projets d'investissement susceptibles d'être réalisés dans le cadre du budget et éligibles à diverses aides selon le type de programme (subventions d'état, départementale, régionale, fonds de concours), puis donne la parole à M. LETT Michel, 1^{er} adjoint, qui détaillera les travaux envisagés selon la liste ci-après :

Coût global/opération

- Sécurisation carrefour rue du Moulin : = 55 783.75 € HT
- Remplacement des ouvrants logements +école primaire = 40 701.00 € HT
- Installation pompe à chaleur à l'école primaire = 51 973.19 € HT
- Remplacement toiture du club house foot = 43 943.34 € HT
- Ravalement façade mur du presbytère au centre village = 2 500.00 € HT
- Travaux réaménagement terrain rue Notre Dame = 15 000.00 € HT

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire ou le 1^{er} Adjoint à engager toutes les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs (notamment collectivités et banques) mais également de partenaires techniques (Conseil départemental, MATEC, ...) pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Maire ou le 1er Adjoint à engager toutes les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs (notamment collectivités et banques) mais également de partenaires techniques (Conseil départemental, MATEC, ...) pour l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux différents organismes pour chaque opération selon l'éligibilité du programme (DETR – Fonds de concours – AMISSUR – Région ...)
- de donner un accord de principe quant à la réalisation des travaux énumérés ci-dessus.

Les validations définitives de ces divers programmes et leurs engagements financiers feront l'objet de décisions ultérieures lors des prochains conseils municipaux notamment à la suite des retours des différentes demandes de financement et d'aide.

II - DEMANDE FONDS DE CONCOURS

Le Maire expose ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,
- Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Wiesviller comme l'une de ses communes membres,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2021, approuvant le règlement de Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que la Commune de Wiesviller souhaite acquérir les diverse équipements selon le détail énuméré ci-dessous, il est nécessaire au vu de ces acquisitions d'obtenir une aide financière externe :

- Travaux de traçage au sol terrain de badminton- salle polyvalente : **3 400.00 € HT**
- Acquisition équipement de sécurité (panneaux-miroirs...) : **1 340.11 € HT**
- Remplacement poteau d'incendie rue des Etangs : **3 232.50 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à hauteur de 50 % pour le financement des équipements énumérés ci-dessus tel que proposé par le Maire

III- DIVERS

Néant

La secrétaire :
Elodie EYERMANN

Le Maire,
Franck PHILIPPI